

DEPARTEMENT
du Nord

ARRONDISSEMENT
de Douai

Commune
de



COUTICHES

COMMUNE DE COUTICHES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du Deux Décembre Deux Mille Dix Neuf
à Dix Neuf heures,
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence
de Monsieur FROMONT Pascal, Maire**

Sont présents : FROMONT Pascal, DEREIGNAUCOURT Dany,
DECARPENTERIE Danièle, SIROS Claudie, LECERF Hubert, DHONDT
Marie-Paule, SERGENT Olivier, BENDLEWSKI Maryline, ROUSSEAU
Laurent, DEREIGNAUCOURT Christelle, JOPS Ingrid, MONTOIS Daniel,
DEBARGE Anne, LIBBRECHT Bernard, GEUNS Marie-Claude, FRERE
Florence.

Absents excusés : LAURENT Pierre (Procuration à DEREIGNAUCOURT
Dany), CASTELAIN Aurélie (Procuration à DEREIGNAUCOURT
Christelle), ROSE Bertrand (Procuration à LECERF Hubert), BECART
Delphyne (Procuration à JOPS Ingrid).

Absents : CHRISTOPHE Pierre, BOUTRY Stéphane, ABRAHAM Grégory.
Secrétaire de Séance : BENDLEWSKI Maryline.

Délibération N° 52/2019

Objet : Convention pour la gestion des animaux errants.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la convention ayant pour objet la capture, le transport, l'accueil des chats et chiens errants et/ou dangereux et l'exploitation d'une fourrière animalière concernant lesdits animaux recueillis sur le territoire de la Commune.

Cette convention est à intervenir avec la Société Assistance Fourrière Animalière aux Communes (A.F.A.C.) dont le siège social se situe à Marly : 34 Route de Préseau.

Il signale que la Commune ne dispose pas de fourrière pouvant accueillir les animaux errants et/ou dangereux et qu'il faut prendre les mesures nécessaires afin d'éviter tous problèmes.

Après s'être fait donner toutes les explications nécessaires, le Conseil Municipal **DECIDE** :

⇒ **D'accepter** la convention ayant pour objet la capture, le transport, l'accueil des chats et chiens errants et/ou dangereux et l'exploitation d'une fourrière animalière concernant lesdits animaux recueillis sur le territoire de la Commune.

⇒ **A intervenir** avec la Société Assistance Fourrière Animalière aux Communes (A.F.A.C.) dont le siège social se situe à Marly : 34 Route de Préseau.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal FROMONT

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 20 dont 4 procurations
Vote : Abst : 0 Contre : 0 Pour : 20
Date de convocation : 22 Novembre 2019

